

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALLEGRE-LES-FUMADES

PROCES VERBAL

Séance du 13 octobre 2026
à 18 heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie d'Allègrelles-Fumades, le 13 octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, sous la présidence de Madame Geneviève COSTE, Maire.

Présents: M. Hugues CLARET, Mme Anny LE GAL, Mme Geneviève COSTE, Mme Martine MICHEL, M. Philippe BLANCHARD, M. Claude GRATESSOLLE, Mme Sylvie FAVIER, M. Olivier VALDEVIT, Mme Marie-Odile BAUQUIER, Mme Nadine VALENTIN.

Excusés: M. Michel SIMONOT qui a donné procuration à M. Philippe BLANCHARD, Mme Anne-Lise PELTIER qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE, M. Jérôme RAMEL qui a donné procuration à Mme Martine MICHEL.

Absents: M. Patrice FORTUNE, Mme Maria-José BOQUERA.

Madame Geneviève COSTE, Maire, ouvre la séance et propose Monsieur Philippe BLANCHARD comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n° 2026-67

Objet : Avis du conseil municipal sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux du Casino des Fumades

Madame la Maire informe l'assemblée que la société SOCAFUMA, exploitante du Casino des Fumades, a déposé une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux, l'autorisation actuellement en vigueur arrivant à échéance le 28 février 2027. La demande porte sur le maintien de l'offre de jeux actuellement exploitée, soit : 75 machines à sous, 26 postes de jeux électroniques et 2 tables de Black Jack.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L.321-1 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2016 relatif à l'exploitation des jeux de hasard ;

Considérant que l'autorisation ministérielle d'exploitation des jeux du Casino des Fumades arrive à échéance le 28 février 2027 ;

Considérant qu'un dossier de renouvellement d'autorisation de jeux doit être présenté au ministère de l'Intérieur ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux déposée par la société SOCAFUMA pour le Casino des Fumades, concernant l'offre de jeux suivante :

Offre de jeux sollicitée	Nombre
Machines à sous	75
Postes de jeux électroniques	26
Tables de Black Jack	2

CHARGE Madame la Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et d'accomplir toutes les formalités s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé à 18h30, Madame la Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur attention.

La Maire,
Geneviève COSTE



Le secrétaire de séance,
Philippe BLANCHARD

A handwritten signature in dark ink, consisting of stylized initials and a surname, written over the text of the secretary's name.